



Abandon de poste

Par Baruch

Bonjour,

Je viens de recevoir en recommandé de la part du service juridique d'une agence intérim un courrier ayant pour objet un prétendu abandon de poste sur une mission que j'ai effectué pour eux.

Quelle suite juridique pourrait donner l'agence sans intervention de ma part ?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Cela dépend du contexte de l'abandon de poste la durée de celui , la durée de la mission .

Par Baruch

C'était un contrat de deux jours (deux fois 12h). Le contexte de « l'abandon de poste » c'est le responsable qui m'a demandé de partir au bout de 4h. Selon lui une erreur avait été commise de leurs côtés ils avaient une personne en trop.

Cordialement

Par kang74

Quand on part il vaut mieux avoir une trace écrite vous y autorisant et appeler son agence (qui est le seul employeur)
En effet écourter cette mission n'empêche pas de vous trouver une mission de substitution .

Par de là, vous pouvez toujours envoyer un recommandé en ce sens expliquant les faits avec le nom de la personne etc .

Par Baruch

Juridiquement parlant, qu'est-ce que je risque vis à vis de l'employeur ? (c'était une mission qui débutait à 2h du matin le samedi donc pas de possibilité de contacter l'agence intérim)

Par kang74

Je pense qu'il y a toujours une boîte mail à remplir au moment T ;-).

Pour deux jours, je dirai que vous ne soyez pas payé (normal) et le signifier sur votre attestation france travail .

Et qu'ils ne vous rappellent pas .

Il en faudrait beaucoup pour qu'ils vous demandent des dommages et intérêts .